

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Philosophie

Université de Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'homme et de la société

Établissement déposant : Université de Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La mention de licence *Philosophie* de l'université de Nice Sophia Antipolis (UNS) se donne deux objectifs essentiels. Il s'agit en premier lieu de fournir aux étudiants les compétences et les savoirs disciplinaires nécessaires pour la poursuite de leurs études en philosophie, notamment dans la perspective des concours de recrutement de l'enseignement secondaire. Elle entend aussi leur permettre d'acquérir une culture générale de haut niveau et développer leurs capacités d'analyse, de synthèse et d'expression (orale et écrite) utiles à la poursuite d'études dans d'autres domaines et à leur intégration professionnelle dans le milieu de la culture, de l'édition, du journalisme ou dans l'administration.

Elle comprend trois parcours distincts, car viennent s'ajouter depuis 2015 à la licence *Philosophie*, deux bi-licences : une bi-licence *Philosophie et psychologie* et une bi-licence *Philosophie et droit*. Les enseignements sont dispensés, en présentiel, sur le campus de Nice Sophia Antipolis.

## Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs que se donne la formation sont tout à fait conformes à ce que l'on est en droit d'attendre de ce type de formation. On peut noter l'effort pour ouvrir les perspectives de poursuite d'études en master et plus largement d'insertion professionnelle au-delà des seuls concours de recrutement des professeurs de philosophie de l'enseignement secondaire ou des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, en particulier dans le domaine culturel, des médias ou de l'administration. La création des deux bi-licences constitue un témoignage concret de l'ouverture de la formation à des horizons nouveaux, nécessaire pour renforcer la place de la discipline dans le milieu académique et professionnel.</p>
Organisation
<p>L'existence de trois parcours : licence « monodisciplinaire » <i>Philosophie</i>, bi-licence <i>Philosophie et psychologie</i> et bi-licence <i>Philosophie et droit</i> n'entraîne pas de problèmes particuliers d'organisation. Les étudiants inscrits dans ces bi-licences suivent pourtant la plus grande partie des enseignements de chacune de ces deux licences. La formation semble offrir une progressivité réelle au cours des trois années tant en termes de contenus disciplinaires que d'exigences en termes de compétences.</p> <p>Les passerelles entre les différents parcours sont clairement facilitées, et les poursuites d'études en master sont précisément envisagées : master <i>Philosophie</i>, ou master <i>Droit</i> ou <i>Psychologie</i> pour les étudiants titulaires d'une double licence.</p>

<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La formation semble très bien intégrée dans son environnement académique local. Elle a ainsi nouée des collaborations avec les autres départements de l'UNS (en particulier avec ceux de psychologie et de droit dans le cadre des bi-licences) et avec le centre de recherches en histoire des idées (CRHI, équipe d'accueil EA 4318) mais aussi avec les classes préparatoires aux grandes écoles de l'académie de Nice et certaines sociétés savantes. Elle a en outre fait de vrais efforts pour renforcer son inscription dans le milieu associatif et culturel. Elle semble ainsi accorder une grande importance au renforcement de la place de la philosophie dans la cité, ce qui a bien évidemment des effets évidents sur la visibilité de la formation.</p> <p>La création de deux bi-licences semble déjà renforcer son attractivité, l'autre formation comparable existant dans la même région (Aix-Marseille Université) ne proposant pas ce type de parcours, et la bi-licence <i>Philosophie et psychologie</i> constituant à notre connaissance une première au niveau national.</p>
<b>Equipe pédagogique</b>
<p>Si, d'un point de vue qualitatif, l'équipe pédagogique correspond pleinement aux besoins de la formation, on peut être plus circonspect sur le plan quantitatif. Le déficit d'encadrement estimé de manière convaincante par le dossier à l'équivalent de cinq postes et demi d'enseignants-chercheurs (EC) est important. Le nombre réduit d'EC titulaires (deux professeurs des universités, et cinq maîtres de conférences) et ce malgré leur bonne volonté, risque à terme de fragiliser cette formation dynamique. Le recours très fréquent à des chargés de cours, certes qualifiés et plutôt bien intégrés à l'équipe pédagogique, la difficulté à répartir réellement les responsabilités pédagogiques et administratives, la nécessité d'accepter un nombre conséquent d'heures complémentaires souvent au détriment des activités de recherche sont autant d'éléments qui peuvent entraver le bon fonctionnement de la formation. L'intégralité de l'équipe pédagogique (y compris les chargés de cours non-titulaires) se réunit au moins deux fois par an avec les représentants des étudiants, et pour les jurys semestriels. Les différentes responsabilités pédagogiques et administratives sont bien repérées et réparties sur l'ensemble des EC mais le faible effectif de ces derniers impose de nombreux cumuls.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Si les effectifs étudiants sont globalement réduits, on peut noter cependant sur la période une augmentation sensible des étudiants inscrits en première année de licence (L1, de 37 étudiants en 2012-2013 à 66 en 2016-2017). Le nombre d'étudiants inscrits en deuxième de licence (L2) et en troisième année de licence (L3) demeure faible. Le taux d'abandon est assez élevé (il se maintient autour de 20 / 25 % sur la période), mais correspond à la moyenne des formations de ce type. Il faut cependant signaler le nombre relativement important d'étudiants de L1, qui n'ayant pas abandonné, ne s'inscrivent pourtant pas en L2. Il y avait 56 étudiants inscrits en L2 en 2015-2016, et seulement 16 en 2016-2017. Le dossier ne donne pas les chiffres par parcours.</p> <p>Les informations fournies par le dossier concernant l'insertion professionnelle des étudiants diplômés laissent penser que la formation permet un très bon taux de poursuite d'études (notamment en master de philosophie) et d'insertion professionnelle. Rien n'est dit cependant du devenir des étudiants, relativement nombreux, qui ne parviennent pas à obtenir la licence.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>Si la formation ne propose pas d'enseignement spécifique visant à l'initiation à la recherche, elle incite de manière forte les étudiants à participer aux activités du CRHI (notamment par l'envoi à chaque étudiant d'un bulletin numérique mensuel d'information présentant les différentes activités des centres de recherche de l'UNS). Le département de philosophie semble mener une vraie réflexion sur l'articulation entre les enseignements dispensés dans le cadre de la formation et les axes du CRHI, afin de permettre aux étudiants de se familiariser de manière progressive avec la recherche en philosophie. La place accordée à la recherche paraît pleinement conforme à ce que l'on est en droit d'attendre dans ce type de formation.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>La formation ne propose pas de procédures formalisées d'accompagnement du projet professionnel des étudiants, même si la taille réduite des effectifs permet un suivi individualisé certes encore informel. Consciente de la nécessité de donner plus de visibilité aux différents parcours professionnels qui pourraient s'ouvrir aux étudiants (en particulier hors de l'enseignement et de la recherche) la formation qui, comme c'est traditionnellement le cas, ne compte pas de professionnels non-issus du monde académique dans son équipe pédagogique, s'est proposée de leur faire une place plus importante en les intégrant notamment au Conseil de perfectionnement.</p>

<p>Elle envisage aussi des perspectives d'amélioration (notamment par un rôle accru des anciens étudiants) intéressantes afin de permettre aux étudiants de mieux envisager les différentes possibilités d'insertion professionnelle qui s'offrent à eux.</p>
<p><b>Place des projets et des stages</b></p>
<p>La formation n'intègre ni stages, ni projets tuteurés dans sa maquette. Elle permet et favorise la participation des étudiants à des ateliers de philosophie organisés dans des collèges de l'agglomération niçoise, dans le cadre d'une convention avec le rectorat de l'académie de Nice et la ville de Nice. Il s'agit à l'évidence d'une formule originale et formatrice pour les étudiants surtout pour ceux qui entendent se diriger vers les métiers de l'éducation, qui permet en outre de renforcer l'inscription de la formation dans son environnement social.</p>
<p><b>Place de l'international</b></p>
<p>La formation a accordé une grande attention durant la période concernée à cette question. Les résultats notamment en termes de mobilité étudiante (entrante et sortante) semblent particulièrement significatifs. Bien que nous possédions des chiffres qu'au niveau du département de philosophie (rassemblant la licence <i>Philosophie</i> et le master <i>Pensée européenne et enseignement de la philosophie</i>) le niveau de mobilité étudiante est, relativement aux effectifs de ces deux formations, élevé. Le dossier évoque ainsi 30 mobilités entrantes de 2013 à 2016 (dont 14 pour la seule année 2015-2016) et 12 mobilités sortantes (dont huit pour la seule année 2015-2016). Le nombre des conventions avec des établissements étrangers s'est considérablement accru et l'enseignement des langues étrangères (20 heures par semestre tout au long des trois années) s'est considérablement diversifié (anglais, espagnol, italien, russe, allemand, arabe).</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>
<p>Si la formation ne pratique évidemment pas de sélection à l'entrée, elle entend participer à une orientation pleinement éclairée des futurs bacheliers. Les EC présentent notamment la formation dans les différents lycées de l'académie de Nice.</p> <p>La formation a mis en place, malgré des moyens en diminution (notamment la suppression des budgets alloués aux tutorats étudiants), des instruments pédagogiques de suivi et de remédiation qui paraissent pertinents et plutôt ambitieux mais qui malgré la faiblesse des effectifs ne permettent pas de diminuer le taux d'échec relativement important en L1.</p> <p>La réorientation est possible entre les deux premiers semestres de la licence, mais le dossier n'apporte pas plus de précisions. La création des bi-licences a permis d'augmenter le nombre de réorientation à tous les niveaux de la formation.</p>
<p><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>
<p>L'enseignement se fait très majoritairement en présentiel mais il faut noter le développement récent de modalités hybrides associant présentiel et accès à des enregistrements audio des enseignements ou/et à des ressources numériques spécifiques. La formation semble désireuse d'accroître la présence de ces nouvelles modalités d'enseignement.</p>
<p><b>Evaluation des étudiants</b></p>
<p>Les modalités d'évaluation sont conformes aux usages qui prévalent dans ce genre de formation et conformes aux objectifs. On peut cependant saluer l'effort bienvenu de donner, à la demande des étudiants, une plus grande place à l'évaluation orale, rendue possible par la faiblesse des effectifs. Les jurys se réunissent à chaque session, et sont ouverts à l'ensemble des enseignants intervenant dans la formation.</p>
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>
<p>L'annexe descriptive au diplôme est correctement renseignée.</p> <p>Les étudiants semblent correctement et continuent informés des compétences requises et développées par chaque moment du parcours de formation.</p>

<b>Suivi des diplômés</b>
Si on peut noter des efforts réels pour collecter les informations pertinentes relatifs à cet aspect pourtant essentiel (y compris par l'utilisation des réseaux sociaux), la formation à l'image de ce qui se passe dans nombre de formations, n'y parvient pas totalement. Le dossier n'évoque pas d'enquête réalisée par l'établissement.
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
Le processus d'autoévaluation semble avoir une place de plus en plus importante. Si le Conseil de perfectionnement (qui inclut des professionnels) n'a été mis en place que très récemment (il a été validé par la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'UNS en septembre 2015) la formation a cependant tout au long de la période associé étudiants, EC et chargés de cours à une réflexion continue et clairement formalisée sur les améliorations possibles. Elle a notamment pris en compte la très grande majorité des recommandations contenues dans le précédent rapport de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), notamment la mise en place d'un Conseil pédagogique et d'un Conseil de perfectionnement, mais aussi les demandes des étudiants.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Formation dynamique et innovante.
- Qualités des enseignants et de l'enseignement disciplinaire.
- Politique d'inscription active dans l'environnement académique, culturel et associatif.

### Points faibles :

- Faiblesse du nombre d'EC titulaires.
- Place de la préprofessionnalisation encore insuffisante malgré les efforts sur la période.

### Avis global et recommandations :

Il s'agit d'une formation qui est parvenue à répondre au défi qui pèse aujourd'hui sur ce type de diplôme : s'adapter sans se dénaturer. Si elle donne toujours une place centrale à des enseignements disciplinaires exigeants et à l'acquisition de compétences de haut niveau, en n'oubliant jamais que les concours de recrutement des professeurs de philosophie et la recherche constituent l'horizon de nombreux étudiants, cette formation a aussi fait le choix judicieux de leur ouvrir (notamment par la création de deux bi-licences) de nouvelles perspectives en termes de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. Elle bénéficie pour cela du très fort investissement de l'équipe pédagogique, visiblement soucieuse de construire la formation la plus apte à répondre aux demandes et aux besoins des étudiants. Elle tire aussi profit du réel et sincère effort d'évaluation qui a rendu possible ces nouvelles orientations. Si le mouvement est très bien engagé, certains points méritent encore d'être améliorés (notamment concernant la professionnalisation), mais les nombreuses pistes prometteuses envisagées devraient permettre à la formation de poursuivre sur cette belle lancée.

Si les effectifs étudiants sont pour l'instant encore réduits, ces récentes améliorations devraient permettre de renforcer à terme son attractivité. On peut cependant se demander si la diminution du nombre d'EC titulaires sur la période et ce malgré l'augmentation du nombre d'étudiants et de l'offre de formation ne risque pas de pénaliser la formation ou du moins de menacer son dynamisme actuel et en particulier son effort pour se diversifier.

# Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE  
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES**  
*Licence philosophie*

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180014732-019456-RT

Nice, le 23/04/2017

Nous tenons tout d'abord à remercier les rapporteurs pour l'analyse effectuée ainsi que pour les remarques et recommandations soulevées, apportant un regard externe à notre formation. Nous en tiendrons bien entendu compte dans le projet qui sera proposé pour accréditation.

Vous trouverez dans la suite du document des éléments complémentaires reprenant les différents points soulevés lors de l'expertise.

- Faiblesse du nombre d'EC titulaires.

Le département de philosophie ne peut qu'aller dans le sens de ce que souligne l'HCERES. Il formulera rapidement des demandes de postes qui, nous l'espérons, seront satisfaites — d'autant plus que, avec le développement de ses double-licences, le département connaîtra dans les années à venir une augmentation considérable du nombre de ses étudiants. Ces demandes seront évaluées par l'établissement en tenant compte non seulement des besoins en formation mais aussi de ceux en recherche et de ces possibilités de recrutement dans un contexte très contraint, commun à tous les établissements ;

- Place de la préprofessionnalisation encore insuffisante malgré les efforts sur la période.

La mise en place d'un protocole de « continuum MEEF » en Licence est à l'étude — un rendez-vous est pris avec la directrice de l'ESPE pour le 2 mai prochain.

Pour le Président de l'Université  
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,  
La Présidente de la Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire  
du Conseil Académique

  
Sophie RAISIN